



VIDE GRENIER DE CAREIL

Dimanche 17 mai 2026

09h00-18h00

BULLETIN DE PARTICIPATION

A renvoyer accompagné du règlement du vide-grenier signé, à :

Association LE ROCHER DE CAREIL, 30 rue du Château - Careil - 44350 GUERANDE

Inscriptions et renseignements : 06 95 50 17 04

Les dossiers incomplets ne pourront être validés.

NOM : PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :
.....

TELEPHONE : E-mail :

NOMBRE D'EMPLACEMENTS (2 maxi) : X 14 € soit : €

(chèque à l'ordre de l'association « Le rocher de Careil »)

Chaque emplacement fait 12m² (2x6m ou 3x4m)

NUMERO DE CARTE D'IDENTITE :

DELIVREE LE : PAR :

Joindre obligatoirement la photocopie de la carte d'identité recto-verso ou du passeport

Je soussigné(e)
certifie sur l'honneur être vendeur occasionnel d'objets personnels et de ne pas procéder à des opérations d'achats pour revendre, considérées comme commerciales en application des articles 1^{er} et 632 du code de commerce, ne pas être inscrit(e) au registre du commerce, ni assujetti(e) à la contribution économique territoriale. D'autre part, je certifie ne pas avoir déjà participé à deux vide-greniers dans l'année civile. Je désire, après avoir pris connaissance et approuvé le règlement et les conditions de participation, réserver un emplacement pour le vide grenier du 17 mai 2026, place du Rocher de Careil à Guérande

Date :

Signature :

REGLEMENT DU VIDE GRENIER ORGANISE PAR L'ASSOCIATION « LE ROCHER DE CAREIL »

LE DIMANCHE 17 MAI 2026

1. Le vide-grenier est organisé et géré par l'association « Le Rocher de Careil ».
2. Le vide grenier est **interdit aux professionnels**. Il est réservé uniquement aux particuliers certifiant sur l'honneur être vendeurs occasionnels d'objets personnels, n'étant pas inscrits au registre du commerce et n'ayant pas déjà participé à deux ventes au déballage dans l'année civile.
3. L'association est libre d'accepter ou de refuser une inscription.
4. Une participation de 14 euros par emplacement est demandée lors de l'inscription. Il n'est possible de réserver que **2 emplacements maximum** par inscription.
5. **Cette inscription ne sera définitive qu'après avoir effectué le paiement** accompagné d'une copie de la carte d'identité.
6. La vente se situe sur la place du rocher de Careil et dans les Rues de la Chapelle et du Rocher. Les emplacements sont attribués lors de l'inscription ou le matin de la vente, à partir de 07h00 (sauf cas particuliers des riverains).
7. La vente n'est autorisée que de 09h00 à 18h00. Le soir, veuillez à emporter les invendus, vos poubelles **et à laisser votre emplacement parfaitement propre**.
8. L'accès des véhicules sur la zone de vente ne sera autorisé que pour le dépôt et l'enlèvement du matériel (avant 09h00 et après 18h00). En dehors de ces horaires, les véhicules devront être garés **à l'extérieur de cette zone**. Ils ne pourront être ramenés vers les emplacements avant 18h.
9. Les organisateurs ne fournissent aucun matériel d'exposition.
10. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité concernant d'éventuels vols ou dégradations en tout genre.
11. Les organisateurs ne procéderont à **aucun remboursement, même en cas d'intempéries**.
12. Chaque exposant sera notifié sur un registre coté et paraphé par Monsieur le Maire.
13. Les demandes d'inscriptions se font par courrier postal et ne seront enregistrées que si elles sont dument remplies et accompagnées du règlement et des pièces à joindre.
14. Les mineurs doivent être inscrits et encadrés par un adulte tout le temps de la vente.
15. Il est formellement interdit de vendre ou de promouvoir la vente d'animaux et d'armes.
16. La vente de boissons, de nourritures et de friandises n'est pas autorisée sauf avis contraire des organisateurs.
17. L'inscription au vide grenier du dimanche 17 mai 2026 implique de facto l'engagement d'en respecter le règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure les personnes gênant le bon fonctionnement de la journée ou ne respectant pas le règlement.
18. Restauration rapide et boissons sur place. Un café sera offert par emplacement.

..... Fin du règlement

